

Médecine sportive

Doc	a033027
Date de publication	16/03/1985
Origine	NR
	Cabinet médical
Thèmes	Plaques
	Médecine sportive

Un médecin peut-il cumuler dans un même cabinet une consultation de médecine générale et un centre de médecine sportive ?

Avis du Conseil national émis le 16 mars 1985:

Il est déontologiquement inadmissible de cumuler dans le même cabinet l'activité d'un médecin généraliste avec celle d'un centre de médecine sportive.

Le médecin ne peut faire figurer la mention «centre de médecine sportive» sur sa plaque.